**DECLARATION SUR L’HONNEUR DE TRAVAIL PROFESSIONNEL**

**Organisation,**

Nom: …………………………………………….

Adresse: …………………………………………….

Forme juridique: …………………………………………….

Numéro d'entreprise: …………………………………………….

et

**Le/la travailleur/se culturel/le**

Nom: …………………………………………….

Adresse: ……………………………………………. …………………………………………….

*le cas échéant:*

Forme juridique: …………………………………………….

Numéro d'entreprise: …………………………………………….

**CONSIDERANT**

L'organisation et le/la travailleur/se culturel/le se mettent d’accord de coopérer du …../….../……….. au  …../….../………..  dans le cadre de ………………………………………………………………………………………… (*description du projet*).

**DÉCLARATION**

* L'organisation et le/la travailleur/se culturel/le sont professionnellement actifs dans le secteur culturel.
* Les parties sont conscientes des mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation du virus COVID-19.
* La présence du travailleur/se culturel/le sur le lieu de travail situé à [adresse] est requise le [date].
Raison[[1]](#footnote-1): : répétition, enregistrement, …
* L'organisation prendra toutes les précautions nécessaires telles que prescrites par le protocole de base pour le secteur culturel[[2]](#footnote-2) et le Guide sectoriel des arts professionnels[[3]](#footnote-3).
* Le/la travailleur/se culturel/le confirme ne pas avoir eu de symptômes du virus COVID-19 au cours des 14 derniers jours (toux sèche, fièvre, des mal à la gorge, perte d'odorat et de goût, fatigue, diarrhée, problèmes respiratoires).
* Au cas où le/la travailleur/se culturel/le aurait des symptômes du virus COVID-19, il/elle informera immédiatement le résponsable  de l’organisation. L’organisation informera immédiatement le/la travailleur/se culturel/le si un de ses collaborateurs  aurait un ou plusieurs symptômes du virus COVID-19. Dans ce cas, les deux parties se concerteront concernant la suspension, l'ajustement ou la fin de la coopération.

Rédigé en double à …………………. le ………………….

L’organisation Le/la travailleur/se culturel/le,

1. Il faut que la présence soit nécessaire pour cause de la nature du travail ou pour assurer la continuité de l’entreprise ou des activités [↑](#footnote-ref-1)
2. https://www.vlaanderen.be/cjm/nl/protocollen [↑](#footnote-ref-2)
3. https://sectorgidscultuur.be/ [↑](#footnote-ref-3)